PHI1015 Histoire et Existence
Hiver 2015

Professeur Marc Djaballah

PLAN DE COURS

Horaire : jeudi 18h-21h
Salle : R-M110
Professeur Marc Djaballah
djaballah.marc@uqam.ca
514.987.3000, poste 4910
Bureau : W-5240

Description selon l'annuaire

Le cours vise à fournir un panorama historique introductif des principaux courants philosophiques qui, depuis Kant, ont fait de l'histoire et de l'existence des catégories centrales de leur réflexion. En se fondant sur la lecture et l'analyse des grands textes de l'histoire de la philosophie des XIXe et XXe siècles, il entend initier les étudiants à ce pan de la philosophie qui a donné aux interrogations sur l'existence et les valeurs préséance sur les questionnements épistémologiques, et qui a conçu rationalité et expérience comme historiquement et culturellement déterminées. Le cours pourra aborder les différentes incarnations de l'idéalisme allemand (par exemple Fichte, Schelling ou Hegel), le matérialisme historique (par exemple Marx), l'historicisme, l'herméneutique philosophique (par exemple Schleiermacher ou Dilthey), la pensée de Nietzsche, le néokantisme (par exemple Windelband et Rickert), la philosophie de Bergson, la phénoménologie (par exemple Husserl ou Heidegger), l'existentialisme (par exemple Sartre), etc.

Contenu du cours

La catégorie *philosophie continentale* a longtemps été d'usage - particulièrement en Amérique du Nord et en Angleterre - comme fourre-tout pour rassembler des approches philosophiques on ne peut plus hétérogènes, d'origine surtout mais pas exclusivement de la France et de l'Allemagne. Le terme est d'origine institutionnelle, introduit au milieu du XX^{e} siècle dans certains départements de philosophie anglo-américains afin de ratifier leur dissociation de la philosophie de la tradition analytique, pour être repris subséquemment par des philosophes analytiques eux-mêmes comme étiquette pour le type de « philosophie » qu'ils ne faisaient spécifiquement pas. Par défaut, la philosophie continentale en est venue ainsi à regrouper tant bien que mal une abondance de figures et de thèmes, parmi lesquels il y a autant d'incommensurabilité que d'entrelacement (à titre indicatif, on y trouve rassemblés Bergson, Deleuze et Blanchot, autant que Derrida, Bataille et Kristeva ; la phénoménologie, l'herméneutique et l'existentialisme, autant que le structuralisme, la théorie critique et la théorie postcoloniale, etc., etc.). Quoiqu'il en soit, la distinction analytique/continentale est néanmoins

devenue la grille de classification standard pour la philosophie universitaire contemporaine de façon générale. Bien entendu, on a souvent remarqué les limites du modèle. Pour ne prendre qu'un exemple saillant, on a fait valoir qu'elle met en contraste de façon incongrue un principe de classification méthodologique avec une différence géographique, comme si l'on divisait les automobiles en véhicules à quatre roues et voitures fabriquées au Japon (B. Williams). Si l'on creuse cette classification borgésienne pour en dégager un contenu conceptuel stable, on se heurte à des résultats hautement contestables : un consensus sur les traits caractéristiques respectifs des deux traditions semble impossible. Certes, on peut maintenir que l'unité interne de la philosophie analytique n'est pas particulièrement problématique, et qu'elle est moins précaire que celle de son vis-à-vis ; la viabilité de la grille n'en est pas pour autant établie, en l'absence de principes organisateurs. Sur ce plan, ce qui unifie l'ensemble des approches désignées « continentales », et qui les distingue de leur contrepartie analytique, nous échappe. En relèvent autant le sauvetage du sujet que sa destruction, autant la revendication de l'absolu que le constat de la finitude, autant le primat du social que celui de l'individu, etc. La diversité des thèmes et des problèmes est encore plus considérable… Force est donc de considérer la grille analytique/continentale comme étant d'un intérêt largement historique : c'est un outil qui a essentiellement épuisé sa pertinence en dépit d'une survie vestigiale dans le monde philosophique actuel. Cette importance historique est tout de même indéniable, et l'histoire de la philosophie des deux derniers siècles ne peut pas se permettre de ne pas en tenir compte. On peut bien convenir qu'il faudrait une grille d'analyse plus cohérente et efficace pour la catégorisation de la philosophie contemporaine ; mais en faire une question historique ne peut que contribuer au dépassement de la dichotomie. Dans cette optique, nous reprenons la distinction de Michel Foucault entre deux attitudes philosophique, une *analytique de la vérité* et une *ontologie historique de nous-mêmes*. Sans lui être identique, cette grille recoupe largement la grille analytique/continentale, mais elle a l'avantage de remplacer une localisation géographique par un principe de catégorisation consistant, d'ordre méthodologique. Qu'on y pense. Foucault propose que les deux types d'approches philosophiques dominantes des XIX^{e} et XX^{e} siècles ne sont pas seulement postkantiennes, mais qu'elles sont toutes deux issues de Kant : la philosophie de cette période se rapprocherait de l'une ou de l'autre forme de critique. Par « analytique de la vérité », Foucault entend une forme épistémologique critique qui s'interroge sur les conditions de possibilité de la connaissance et de la vérité. Par « ontologie historique de nous-mêmes », il entend une forme de critique qui s'interroge sur le champ actuel des expériences possibles et impossibles, sur les conditions historiques de l'existence dans le contemporain et, leur contestant, celles de leur transformation possible. Face au déploiement acharné d'arguments formels typique de l'analytique de la vérité, tient lieu ici l'idéal - nourrit d'une curiosité alerte et probante - de mettre les limites de notre expérience actuelle à l'épreuve, les contestant par l'exercice même de les élaborer imaginativement. Ses objectifs ne sont pas dans le registre de la consolidation de connaissances et de vérités, mais des possibilités de transformation de nos modes d'existence par la voie de l'interrogation de leurs déterminants historiques. En ces termes, alors que l'attitude « analytique de la vérité » alimenterait la tradition de philosophie analytique, l'« ontologie historique de nous-mêmes » animerait la part du lion de ce que l'on appelle la philosophie continentale. C'est à l'étude de figures les plus marquantes de la tradition de cette attitude philosophique que le cours sera consacré. Dans l'optique d'une étude philosophique historiquement orientée, le cours se préoccupera davantage de la structure interne des discours et des raisonnements, et des problèmes philosophique qui en émergent, que de considération de contextes sociaux-économiques ou de liens d'influence. L'objectif directeur sera de saisir ce en quoi chacune des figures en question apporte une contribution historique d'ordre conceptuel au discours philosophique, par la voie de la lecture, l'analyse, et l'interprétation approfondies de leurs textes.

Plan

1) (8 janvier) : introduction – Kant et les deux voies critiques
2) (15 janvier) : Hegel
3) (22 janvier) : Hegel
4 (29 janvier) : Marx
5 (5 février) : Kierkegaard
6 (12 février) : Nietzsche
7 (19 février) : Nietzsche
8 (26 février) : Bergson
9 (5 mars) : Semaine de lecture
10 (12 mars) : Heidegger
11 (19 mars) : Benjamin
12 (26 mars) : Arendt
13 (2 avril) : Ricœur
14 (9 avril) : Foucault
15 (16 avril) : Charles Taylor

Évaluation

2 explications de texte (4p.) : 2x25% (1 mars & 5 avril : à remettre par courriel)
1 examen final maison (8p.) : 50% (16-19 avril : l'examen vous sera distribué par courriel le 16 avril, et doit être rendu par courriel au plus tard le 20 avril)

BARÈME DE NOTATION LITTÉRALE			
A+	=	4.3/4.3	de 90% à 100.0%
A+	=	4.0/4.3	de 85% à 89.9%
A-	=	3.7/4.3	de 80% à 84.9%
B+	=	3.3/4.3	de 77% à 79.9%
B	=	3.0/4.3	de 73% à 76.9%
B-	=	2.7/4.3	de 70% à 72.9%
C+	=	2.3/4.3	de 65% à 69.9%
C+	=	2.0/4.3	de 60% à 64.9%
C-	=	1.7/4.3	de 57% à 59.9%
D+	=	1.3/4.3	de 54% à 56.9%
D	=	1.0/4.3	de 50% à 53.9%
E	=	0.0/4.3	de 0% à 49.9%

PLAGIAT
Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :
www.integrite.uqam.ca

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886
http://www.harcelement.uqam.ca